



THE ADECCO GROUP



---

Réalisation Bilan GES 2023

**pontoon**

Pontoon  
Année de reporting 2022

# Contacts

Cette étude a été menée dans le cadre du programme Carbone piloté par The ADECCO GROUP.  
Elle a été réalisée par la practice Impact Environnement d'AKKODIS.

## Responsable du programme Carbone

**Cécile MATHIVET**

Directrice RSE • DISE-RSE

cecile.mathivet@adeccogroup.com



## Référents techniques

**Maud LANOT**

Ingénieur Stratégie Bas Carbone

Maud.lanot@akkodis.com



**Caroline LARRERE**

Ingénieur Stratégie Bas Carbone

caroline.larrere@akkodis.com



Version	Date	Description de la révision
V0	15/06/2023	Création du document
V1	22/06/2023	Relecture & modification



# Sommaire

1 // CONTEXTE .....	4
2 // METHODOLOGIE DE L'ETUDE .....	5
2.1 GENERAL.....	5
2.2 CADRE METHODOLOGIQUE.....	5
2.3 PERIMETRE D'ETUDE .....	6
2.4 METHODE ET OUTIL DE CALCUL .....	10
2.5 COLLECTE DES DONNEES .....	12
3 // RESULTATS GLOBAUX 2022 .....	14
4 // RESULTATS DETAILLES .....	16
4.1 DONNEES D'ACTIVITES .....	16
4.2 BATIMENTS.....	16
4.3 ACHATS DE BIENS ET SERVICES (INTRANTS) .....	17
4.4 DEPLACEMENTS PROFESSIONNELS.....	19
4.5 DEPLACEMENTS DOMICILE TRAVAIL.....	21
4.6 IMMOBILISATIONS .....	24
5 // TABLEAU REGLEMENTAIRE.....	25
6 // ANNEXES.....	26
ANNEXE 1 : REPARTITION DES POSTES .....	26
ANNEXE 2 : LISTE DES DONNEES BRUTES ET FACTEURS D'EMISSIONS ASSOCIES .....	26

## 1 // CONTEXTE

En 2015, l'Accord de Paris marque un tournant dans la lutte contre le réchauffement climatique : rester sous la barre des +2°C (+1.5°C si possible) d'ici à 2100 exige des politiques ambitieuses de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Les Etats se mobilisent, mais les entreprises ont pleinement un rôle à jouer pour la protection de l'environnement et du climat.

En effet, selon un rapport du Carbon Disclosure Project, une centaine d'entreprises seraient responsables de 71% des émissions mondiales de gaz à effet de serre.

En 2019, The Adecco Group a annoncé son engagement de **contribuer aux enjeux de neutralité carbone d'ici 2030** en suivant une trajectoire de décarbonation de ses activités.

Ce projet ambitieux nommé « Carbone 0 » passe par la réduction d'au moins 50% de ses émissions de CO<sub>2</sub>, sur ses principaux postes d'émissions, en particulier la mobilité, les achats et le numérique.

Il s'articule autour de 5 piliers :

### 1 Mesurer

Chaque année, nous réalisons notre bilan **gaz à effet de serre** afin de mesurer et suivre nos émissions, leurs évolutions et vérifier l'atteinte de nos objectifs.

### 2 Former

Nous proposons à l'ensemble de nos collaborateurs et collaboratrices un **parcours de formation innovant** sur les enjeux climatiques, en 3 étapes : les **ateliers Fresque du Climat** et **2tonnes** ainsi qu'un **module sur-mesure** sur notre projet Carbone 0.

### 3 Réduire

- **Œuvrer pour la mobilité durable** : télétravail, politique voyage, parc automobile moins émissif, forfait mobilité durable, covoiturage.
- **Avoir un usage numérique responsable** : allongement de la durée d'utilisation du matériel, diminution du nombre d'e-mails envoyés, recyclage du matériel.
- **Améliorer notre performance énergétique** : toutes nos agences disposent d'un contrat 100% énergie verte et origine France, plan de sobriété énergétique.
- **Définir une politique de traitement des déchets performante.**
- **Mobiliser nos équipes** pour les engager dans cette démarche.

### 4 Contribuer

Par ailleurs, les émissions résiduelles ne pouvant être réduites, notre Groupe est engagé pour contribuer à des projets de décarbonation à travers différents partenariats.

Ainsi, nous avons soutenu **7 projets d'agroforesterie et d'agroécologie en 2022** permettant de capter **près de 510 tonnes de CO<sub>2</sub>**.

### 5 Communiquer

Pour faire vivre ce projet, nous communiquons chaque année durant notre **«semaine Carbone 0»** dédiée, au cours de laquelle se tient également notre **«Green IT day»**.

Nous animons au quotidien la politique environnementale grâce à notre **communauté interne et à nos référent.e.s RSE** dans chacune de nos BU, ou encore via le lancement de **challenges environnementaux**.

La réalisation de son bilan d'émissions de GES doit permettre à Pontoon :

- ➔ De structurer sa politique environnementale ;
- ➔ D'identifier des actions permettant de réduire sa facture énergétique et son impact global ;
- ➔ D'évaluer sa vulnérabilité à un risque carbone (risque associé à un renchérissement du prix des énergies fossiles ou à la mise en place dans le futur d'un prix du carbone)

## 2 // METHODOLOGIE DE L'ETUDE

### 2.1 Général

<b>RAISON SOCIALE</b>	Pontoon
<b>Code NAF</b>	7022Z
<b>Code SIREN</b>	323962092
<b>Adresse Siège social</b>	2 RUE HENRI LEGAY, 69100 VILLEURBANNE
<b>Nombre de salariés</b>	157
<b>Chiffres d'affaires 2022</b>	22 M €
<b>Description de l'activité</b>	L'assistance dans le gestion sociale, commerciale et administrative des ressources humaines des entreprises et l'externalisation de tout ou partie des fonctions de ressources humaines des entreprises.
<b>Mode de consolidation</b>	<input type="checkbox"/> Contrôle financier <input checked="" type="checkbox"/> <b>Contrôle opérationnel</b>

### 2.2 Cadre méthodologique

Un bilan d'émissions de gaz à effet de serre (BEGES) est une évaluation des émissions de gaz à effet de serre d'une organisation et de ses activités sur une année de fonctionnement. Il doit inclure tous les processus qui sont aujourd'hui nécessaires à l'activité pour fonctionner, qu'ils prennent place à l'intérieur ou à l'extérieur du périmètre juridique de l'activité.

Le bilan GES a pour objectifs de :

- Faire prendre conscience des activités les plus émettrices de GES, et définir ainsi les marges de manœuvre et axes d'actions prioritaires ;
- Identifier et mobiliser les services et collaborateurs à associer pour mettre en œuvre des actions de réduction des émissions de GES (collecte des données, définition, mise en œuvre d'actions) ;
- Proposer des améliorations pour le suivi de données permettant d'élaborer le bilan.

**L'article 75 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010** portant l'engagement national pour l'environnement (dite loi Grenelle 2) établit l'obligation pour les personnes morales de droit privé de plus de 500 salariés de réaliser un Bilan d'Emission de Gaz à Effet de Serre de leurs émissions. Depuis la publication du décret 2022-982 du 1<sup>er</sup> juillet 2022, les postes significatifs du Scope3 (Catégorie 3,4,5 et 6, définition Figure 1) sont rendus obligatoires. Cet exercice est à renouveler règlementairement tous les 4 ans.

Le BEGES de Pontoon sur le périmètre 2022 a été établi en s'appuyant sur les principes/méthodologies

suivants :

- « *Méthode pour la réalisation des bilans d'émissions de gaz à effet de serre conformément à l'article L. 229-25 du code de l'environnement* » – Version 5 – Octobre 2022
- **ISO 14064** : « *Spécifications et lignes directrices, au niveau des organismes, pour la quantification et la déclaration des émissions et des suppressions des gaz à effet de serre* » (Parties 1, 2, 3, 4) – Mai 2012
- **ISO 14069** : « *Gaz à effet de serre – Quantification et rapport des émissions de gaz à effet de serre pour les organisations – Directives d'application de l'ISO 14064-1* » – Février 2014

## 2.3 Périmètre d'étude

---

### 2.3.1 Année de reporting

La période retenue pour la réalisation du Bilan est **l'année calendaire 2022**, présentant l'avantage de disposer d'une année complète et représentative d'une activité « normale » pour la réalisation de cet exercice réglementaire.

### 2.3.2 Périmètre opérationnel

Le périmètre de cette étude prend en compte le périmètre managériale c'est-à-dire là où l'entité a un pouvoir d'action. Ce périmètre peut regrouper différents périmètres juridiques et / ou des différentes « marques » gérés par l'entité étudiée.

La norme ISO 14064-1 définit **deux modes de consolidation** envisageables pour la définition du périmètre organisationnel :

- Une approche « **part de capital** » : l'organisme consolide ses émissions au prorata de sa participation dans les installations
- Une approche de « **contrôle** » avec deux déclinaisons possibles :
  - **Contrôle financier** : Consolidation des émissions de toutes les installations contrôlées financièrement par la société.
  - **Contrôle Opérationnel** : Consolidation des émissions de toutes les installations exploitées par la société (sur lesquelles elle exerce un contrôle physique)

L'approche par « **contrôle opérationnel** » a été retenue pour la réalisation de cette étude car elle permettra in fine à Pontoon une meilleure maîtrise/visibilité des actions de réduction d'émissions de GES. De ce fait, ce mode de consolidation est le plus cohérent avec les leviers que possède l'entreprise sur les émissions afférant directement avec son activité.

La définition du périmètre opérationnel peut se faire en répondant à la question suivante :

« Quelles sont les opérations générant des émissions au sein du périmètre organisationnel ? »

Par conséquent, le périmètre opérationnel correspond aux différents flux d'activité de l'entreprise Pontoon susceptibles de générer des émissions.

Il se distribue selon trois catégories ou « scope » :

→ **Emissions directes** (Scope/catégorie 1)

*Emission de GES provenant de sources fixes et mobiles, détenues ou contrôlées par Pontoon.*

→ **Emissions indirectes associées à l'énergie** (Scope/catégorie 2)

*Emission de GES provenant de la production de l'électricité, de la chaleur ou de la vapeur importée et consommée par Pontoon pour ses activités.*

→ **Autres émissions indirectes** (Scope/catégorie 3, 4, 5 et 6)

*Emission de GES, autre que les émissions indirectes de GES associées à l'énergie, qui est une conséquence des activités d'une personne morale, mais qui provient de sources de gaz à effet de serre contrôlées par d'autres entités.*

Les sources d'émissions étudiées se distribuent dans les différents « scopes » définis dans les volets des normes ISO 14264 de la manière suivante :

**MÉTHODE RÉGLEMENTAIRE VERSION 5 ET ISO/TR 14069**

<b>Catégorie</b>	<b>Poste</b>
<b>1. ÉMISSIONS DIRECTES DE GES</b>	1.1 Emissions directes des sources fixes de combustion
	1.2 Emissions directes des sources mobiles de combustion
	1.3 Emissions directes des procédés hors énergie
	1.4 Emissions directes fugitives
	1.5 Emissions issues de la biomasse (sols et forêts)
<b>2. ÉMISSIONS INDIRECTES ASSOCIÉES À L'ÉNERGIE</b>	2.1 Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité
	2.2 Emissions indirectes liées à la consommation d'énergie autre que l'électricité
<b>3. ÉMISSIONS INDIRECTES ASSOCIÉES AU TRANSPORT</b>	3.1 Transport de marchandise amont
	3.2 Transport de marchandise aval
	3.3 Déplacements domicile-travail
	3.4 Déplacements des visiteurs et des clients
	3.5 Déplacements professionnels
<b>4. ÉMISSIONS INDIRECTES ASSOCIÉES AUX PRODUITS ACHETÉS</b>	4.1 Achats de biens
	4.2 Immobilisations de biens
	4.3 Gestion des déchets
	4.4 Actifs en leasing amont
	4.5 Achats de services
<b>5. ÉMISSIONS INDIRECTES ASSOCIÉES AUX PRODUITS VENDUS</b>	5.1 Utilisation des produits vendus
	5.2 Actifs en leasing aval
	5.3 Fin de vie des produits vendus
	5.4 Investissements
<b>6. AUTRES ÉMISSIONS INDIRECTES</b>	6.1 Autres émissions indirectes

Figure 1 : Liste des 22 postes d'émissions identifiés dans la réglementation au 1er janvier 2023. Source : Base Carbone®

La cartographie ci-dessous schématise les flux pris en compte pour Pontoon :

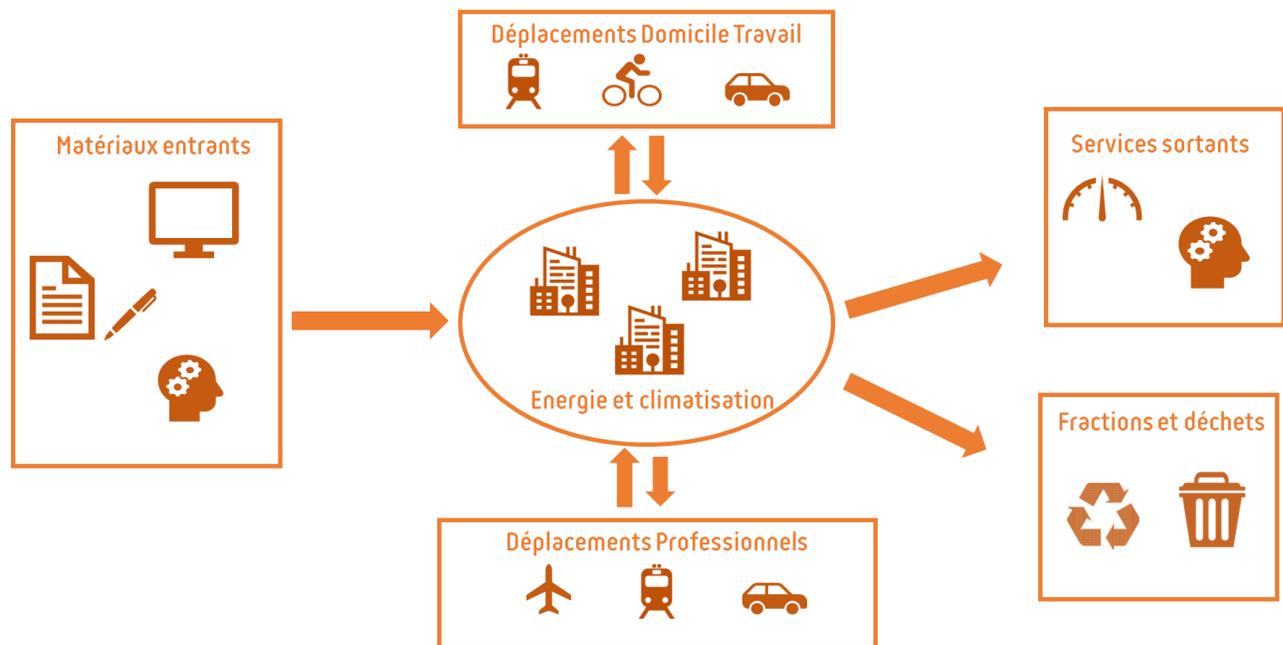


Figure 2: Cartographie des flux

A noter que les postes **transports de marchandises** amont et aval (3.1 et 3.2) ne vont pas partis du périmètre d'étude car ce sont des données aujourd'hui non suivies et très difficile à quantifier / à estimer.

Pontoon est une société de prestation de services. Ces activités de l'organisation étudiées ne sont pas concernées/ n'impactent pas les poste suivants :

- 1.3 Emissions directes des procédés hors énergie : pas de procédés.
- 1.5 Emissions issues de la biomasse (sols et forêts) : ne possède pas d'espaces naturels en propre
- 2.2 Emissions indirectes liées à la consommation d'énergie autre qu'électricité : les bureaux ne sont pas raccordés à un réseau de chaleur/froid ou à une chaudière biomasse.
- 3.4 Transport des visiteurs et des clients : les sites ne reçoivent pas ou très peu de client. Ce poste est jugé négligeable.
- 4.4 Actifs en leasing amont
- 5.1 Utilisation des produits vendus : l'organisation ne vend aucune produit
- 5.2 Actifs en leasing aval
- 5.3 Fin de vie des produits vendus : l'organisation ne vend aucune produit
- 5.4 Investissements

## 2.4 Méthode et outil de calcul

---

### 2.4.1 Calcul des émissions

Les données d'activités (consommation d'énergie, distance parcourue, etc.) collectées pour tous les postes dans le périmètre organisationnel décrit ci-dessus, sont traitées par multiplication avec les facteurs d'émission associés.

Chaque activité considérée est ainsi liée à un facteur d'émission qui lui est spécifique.

Le produit de la donnée d'activité par son facteur d'émission donne l'émission de GES émise par l'activité :

$$\text{Donnée d'activités} \times \text{Facteur d'émission} = \text{Emission de GES (en équivalent CO}_2\text{)}$$

Les résultats sont ainsi exprimés en tonnes équivalent CO<sub>2</sub>, tCO<sub>2</sub>e.

Cette unité permet de prendre en compte l'impact des différents gaz à effet de serre (GES) en fonction du Pouvoir de réchauffement globale (PRG) par rapport à gaz carbonique CO<sub>2</sub> (PRG = 1).

Six gaz à effet de serre (GES) directs (CO<sub>2</sub>, CH<sub>4</sub>, N<sub>2</sub>O, CFC, HFC, SF<sub>6</sub>) sont pris en compte conformément au protocole de Kyoto.

### 2.4.2 Calcul des incertitudes associées aux émissions

Que ce soit au niveau de la collecte des données d'activité ou du facteur d'émission, une certaine incertitude existe et doit être renseignée et, par conséquent, quantifiée.

Les incertitudes sur les données d'entrée ont été estimées de manière qualitative en fonction de la provenance des données (donnée d'activités, secondaires, extrapolation...). Les incertitudes sur les facteurs d'émissions, quant à elles, sont fournies par la Base Carbone<sup>®</sup>.

La comptabilisation des incertitudes a évolué : l'Association Bilan Carbone s'est conformée aux recommandations du GIEC<sup>1</sup>.

Ainsi, le calcul à réaliser pour déterminer l'incertitude combinée d'une émission est le suivant :

L'incertitude totale (combinée) de l'émission de GES associée résulte du calcul suivant :

$$\text{Incertainitude combinée (\%)} = \sqrt{\text{Incertainitude Facteur d'Emission}^2 + \text{Incertainitude Donnée}^2}$$

Cette incertitude combinée est appliquée à chaque partie de la source d'émissions considérée : par exemple, les émissions dues à la consommation de gaz sont divisées en **émissions amont** et **émissions dues à la combustion**.

---

<sup>1</sup> Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques et de gestion des incertitudes pour les inventaires nationaux - Chapitre 6 Quantification des incertitudes en pratique

On aura donc :

Incertitude amont (tCO<sub>2</sub>e) = Incertitude combinée (%) × Emissions dues à la filière amont (tCO<sub>2</sub>e)

Incertitude combustion (tCO<sub>2</sub>e) = Incertitude combinée (%) × Emissions dues à la combustion(tCO<sub>2</sub>e)

L'incertitude totale sur la donnée sera :

$$\text{Incertitude totale (tCO}_2\text{eq)} = \sqrt{\text{Incertitude amont}^2 + \text{incertitude combustion}^2}$$

Dans le cadre de cet exercice, l'incertitude est estimée à **17 %** du résultat affiché.

### 2.4.3 Outil de calcul

La réalisation, pour cette étude, des calculs d'émissions, s'est faite par le biais de la solution Sustainability Cloud éditée par Salesforce et implémentée par les équipes d'AKKODIS pour l'adapter aux besoins de The Adecco Group France. Cet outil permet de compiler l'ensemble des données d'activité des différentes BU et sur les différentes années de reporting. Les facteurs d'émission utilisés sont ceux de la Base Carbone® V23.0 (mise à jour du 24/04/2023).

La **Base Carbone®** est la base de données publique officielle de facteurs d'émission et de jeux de données d'inventaire nécessaires à la réalisation d'exercices de comptabilité carbone des organisations et d'affichage environnemental des produits et services de grande consommation. Elle est supportée par l'ADEME.

## 2.5 Collecte des données

---

### 2.5.1 Niveaux de traitement et extrapolation

La réalisation du BEGES nécessite la collecte de bon nombre de données. La disponibilité de ces dernières n'étant pas en permanence assurée et le niveau de détail n'étant pas toujours celui escompté, plusieurs niveaux de traitement/stratégie d'obtention ont été déployés :

- Données d'activités disponibles / couvrant l'ensemble du périmètre organisationnel → Données directement exploitées ;
- Données d'activités partiellement disponibles → Données extrapolées<sup>2</sup> sur le périmètre organisationnel souhaité ;
- Données d'activités non disponibles ou nécessitant un niveau de traitement supplémentaire → Repérage de données secondaires<sup>3</sup> nécessaires puis extrapolées sur le périmètre organisationnel souhaité.

Lors de cet exercice, aucun poste n'a été calculé sur la base de données secondaires.

### 2.5.2 Source des données par poste

#### **Catégorie1 : Emissions directes de GES**

**POSTE 1.2 – Emissions directes de sources mobiles à moteur thermique :** *Consommation en carburant des véhicules de fonction (en location longue durée) en 2022*

- *Extraction des cartes TOTAL diesel et essence*
- *Extraction comptable des déclarations de consommation de carburant via note de frais*

**POSTE 1.4 – Emissions directes fugitives :** *Fuites de fluides frigorigènes liées à la climatisation des bureaux*

- *Donnée extrapolée sur la base des surfaces de bureaux de l'ensemble des sites Pontoon (extraction parc immobilier) à laquelle ont appliqué un ratio de puissance installée*

#### **Catégorie 2 : Emissions indirectes associées à l'énergie**

**POSTE 2.1 – Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité :** *Consommation électrique (hors sites gérés en régie) extrapolée par nombre d'ETP*

---

<sup>2</sup> Données extrapolées : donnée primaire ou secondaire liée à une activité similaire qui est adaptée ou personnalisée à une nouvelle situation.

<sup>3</sup> Données secondaires : données génériques ou données moyennes provenant de sources publiées, qui sont représentatives des activités d'une entreprise ou de ses produits.

### **Catégorie 3 : Emissions indirectes associées au transport**

**POSTE 3.3 – Déplacements Domicile Travail :** *Une enquête a été diffusée à l'ensemble des collaborateurs dans l'optique de récolter de informations sur leurs habitudes de déplacement. Les données issues du panel de répondant ont ensuite été transposées/extrapolées à l'ensemble des collaborateurs*

#### **POSTE 3.5 – Déplacements Professionnels**

- *Déplacements professionnels des collaborateurs en Train via l'agence de réservation de voyage*
- *Déplacements professionnels des collaborateurs en Avion via l'agence de réservation de voyage*
- *Déplacements professionnels des collaborateurs*
  - *en voiture personnelle via extraction des km déclarés dans le note de frais « Indemnité kilométrique »*
  - *en voiture de location courte durée via extraction des litres de carburants dans le note de frais « Carburant »*

### **Catégorie 4 : Emissions indirectes associées aux produits achetés**

#### **POSTE 4.1---Achats de biens**

- *Quantité de papiers achetés en 2022*
- *Lignes comptables par catégorie d'achats de biens extraites du Plan Comptable Générale classe 6 de 2022*

#### **POSTE 4.2 – Biens Immobilisés**

- *Superficie des bâtiments*
- *Nombre de véhicules de fonction*
- *Nombre d'équipements électronique (ordinateur, imprimante, écran, server/rack informatique)*

#### **POSTE 4.5---Achats de services**

- *Lignes comptables par catégorie d'achat de services extraites du Plan Comptable Générale classe 6 de 2022*

### **Catégorie 6 : Autres émissions indirectes**

**POSTE 4.1 – Emissions liées à l'énergie non incluses dans les postes 1 à 7 :** il s'agit ici de l'ensemble des émissions générés en phase amont par l'utilisation d'énergie (catégories 1 et 2) à savoir l'extraction, le transport et la fabrication et/ou la transformation des matières premières.

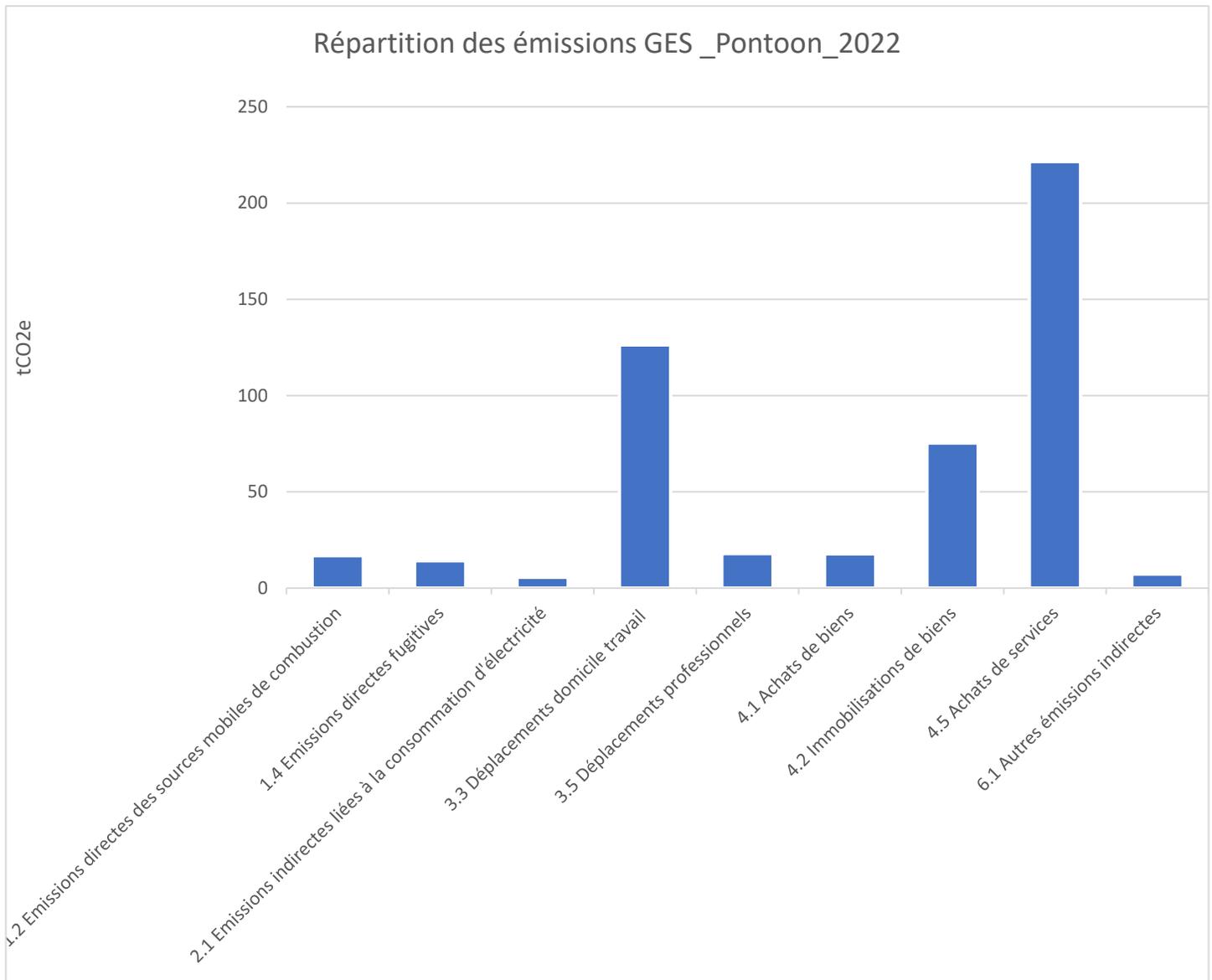
- *Données extraites des éléments Scope 1 et 2.*

### 3 // RESULTATS GLOBAUX 2022

Les émissions générées par les activités de Pontoon pour l'année 2022 s'élèvent à **502 tCO2e** sur le périmètre étudié.

Cela correspond à **2094 kgCO2e / ETP prod<sup>4</sup> (Equivalent temps plein)**

Elles sont réparties dans les différents postes comme suit en tCO2e :



**Figure 3 : Répartition des émissions par catégorie.**

<sup>4</sup> ETP Prod prend en compte l'ensemble des salariés présent le 31/12. Le temps de travail est pondéré en fonction de contrat du salarié (par ex 0.5 pour un mi-temps).

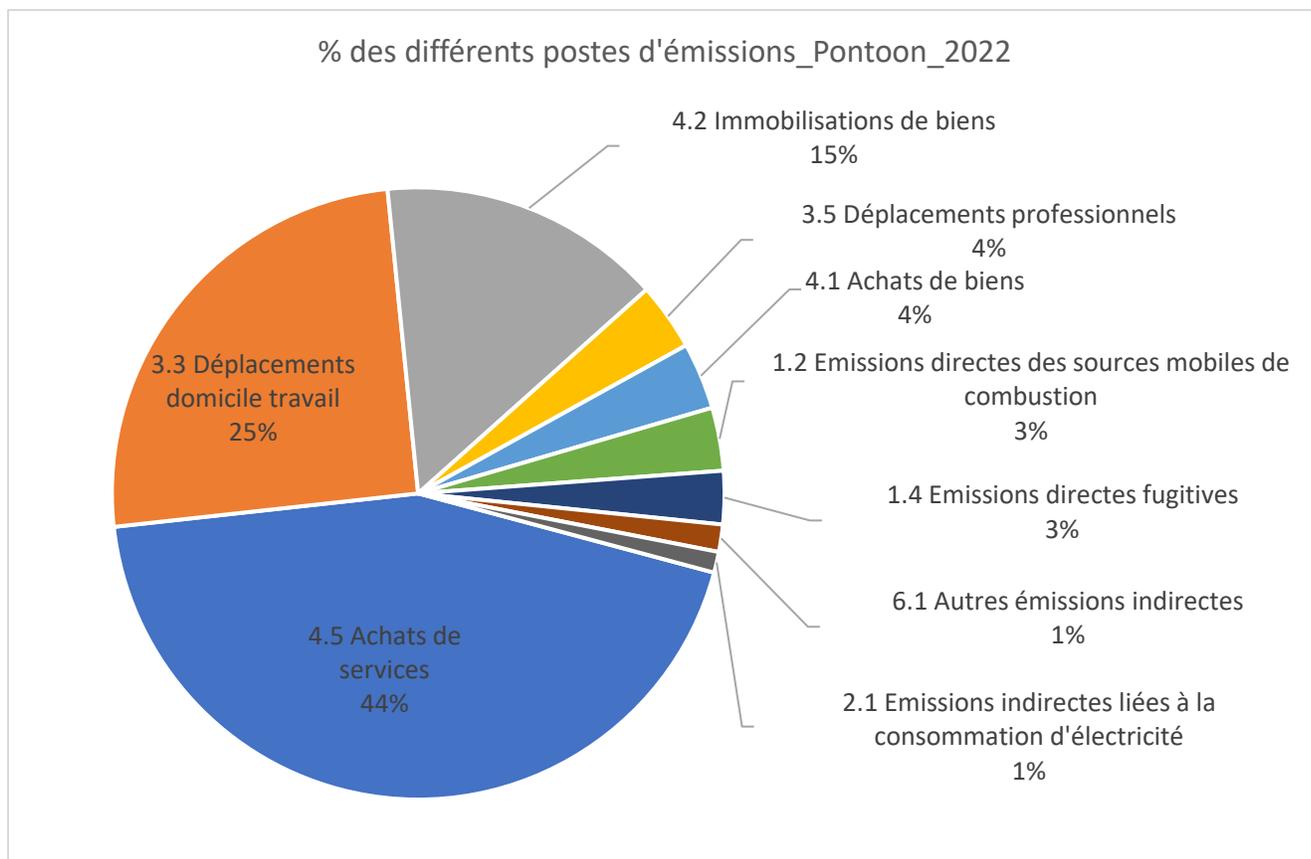


Figure 4 : Poids carbone de chaque catégorie

Les émissions du poste « Achats de services » est le plus important avec 222 tCO2e soit 44% du global. Puis vient le poste « Déplacements domicile travail » représente 25% des émissions avec 126tCO2e

L'immobilisation des biens durables (bâtiment, véhicules, parc IT) représente 15% des émissions avec 101 tCO2e.

Puis viennent les postes « Déplacements professionnels » et « Achats de biens » avec respectivement 18 tCO2e et 17 tCO2e soit 4% des émissions pour chaque poste.

L'ensemble des autres postes représente moins de 5% du total.

## 4 // RESULTATS DETAILLES

### 4.1 Données d'activités

---

Nombre de salariés en 2022 : 157 ETP de production

Chiffre d'affaires 2022 : 22 M€

### 4.2 Bâtiments

---

#### 4.2.1 Electricité

La consommation électrique totale en 2022 est estimée à 163699 kWh. Cette donnée a été obtenue au prorata du nombre d'ETP d'après une consommation globale du groupe. En effet, de nombreux locaux sont partagés par plusieurs Business Unit et il est compliqué à l'heure actuelle de disposer d'une répartition au réel.

Ceci représente **6 tCO<sub>2</sub>e** soit 1.4% des émissions globales.

A noter que certaines consommations n'ont pas pu être prises en compte car elles ne sont pas gérées en centrale via le contrat énergie mais en régie (en Alsace notamment).

#### 4.2.2 Climatisation - Fuites de fluides frigorigènes

La méthode Bilan Carbone propose d'estimer les fuites fugitives liées à ces équipements sur la base de leur type et de leur puissance.

La superficie occupée a été obtenue au prorata du nombre d'ETP d'après une superficie globale estimée par les moyens généraux.

Les autres hypothèses prises sont :

- Puissance moyenne de 100 W/m<sup>2</sup>
- 0,03 kg de fuite de fluide/kW installé par an (Source : outil Clim Froid tertiaire Climatisation à air)
- Fluide frigorigène considéré : R410a

Les fuites de ces systèmes sont généralement extrêmement faibles. Cependant, les fluides frigorigènes ont un pouvoir de réchauffement Global (PRG) très important. Le pouvoir réchauffant global est le pouvoir réchauffant d'un gaz, c'est un facteur de conversion pour comparer les impacts relatifs de différents gaz à effet de serre sur le réchauffement climatique.

Ainsi les émissions liées à l'usage de climatiseur sont estimées à **14 tCO<sub>2</sub>e** soit 3% des émissions globales.

### 4.3 Achats de biens et services (Intrants)

---

Une extraction du plan comptable générale et plus particulièrement des comptes de charges (classe 6) a été réalisée.

Un premier retraitement a permis de supprimer les charges ne concernant pas directement les achats de biens et services. Ainsi n'ont pas été intégrées dans le bilan :

- Les impôts, taxes et versements assimilés (63.)
- Les charges de personnel (64.)
- Les charges financières (66.)
- Les dotations aux amortissements et provisions (68.)
- Participation des salariés- impôts sur les bénéfices et assimilés (69)

De plus, les dépenses telles que (consommation d'énergie des bâtiment, carburant, remboursement des notes de frais sur indemnité kilométrique, ...) ont été retirés afin d'éviter les doubles comptes.

Les lignes comptables ont été regroupées suivant les catégories d'émissions suivantes :

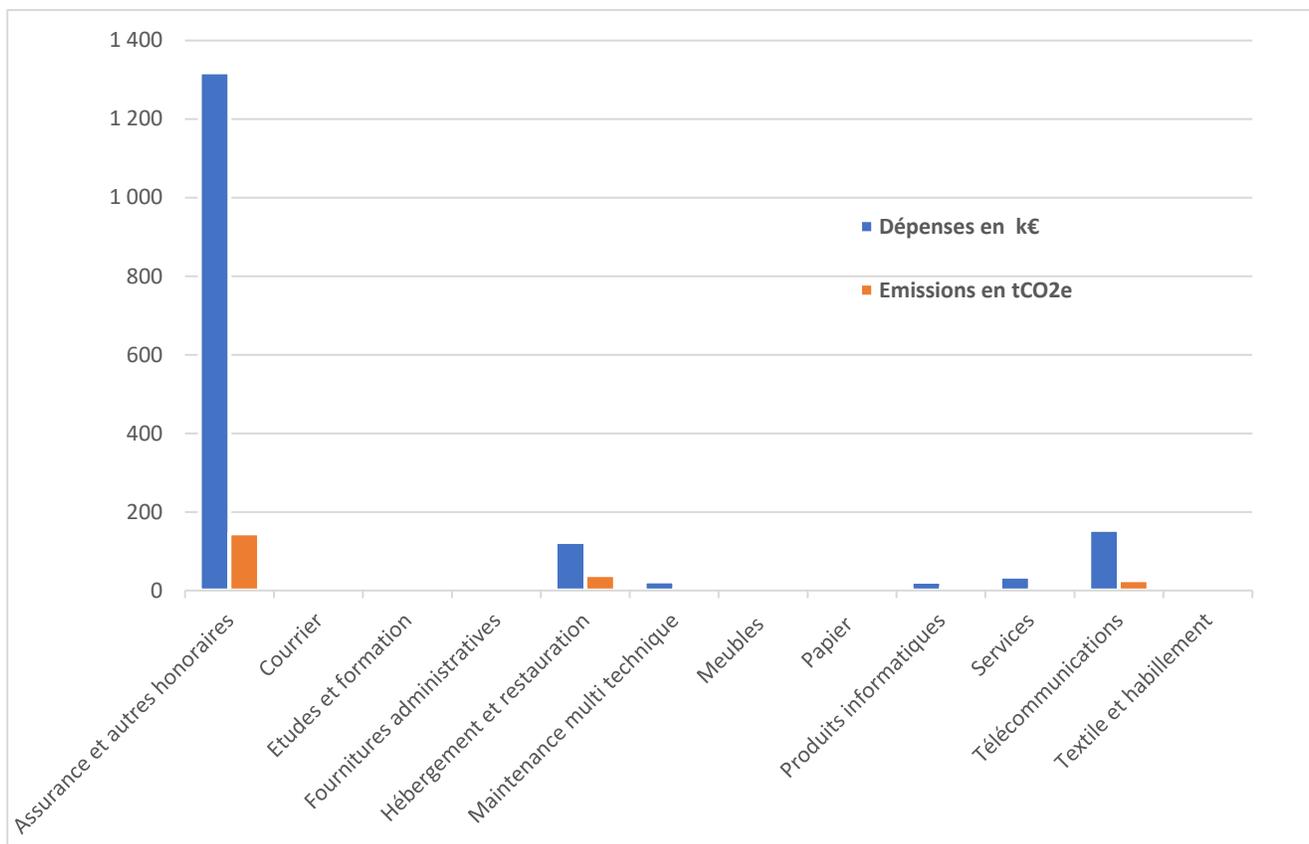
- Assurance, services bancaires, conseil et honoraires
- Courrier
- Etudes et formations
- Fournitures administratives
- Hébergement et restauration
- Maintenance multi technique
- Meubles et autres biens manufacturés
- Papiers et cartons
- Produits informatiques, électroniques et optiques
- Services : imprimerie, publicité, architecture et ingénierie
- Télécommunication
- Textile et habillement

A ces achats s'ajoute la consommation de papier de 0 tonnes soit 0 tCO<sub>2</sub>e.

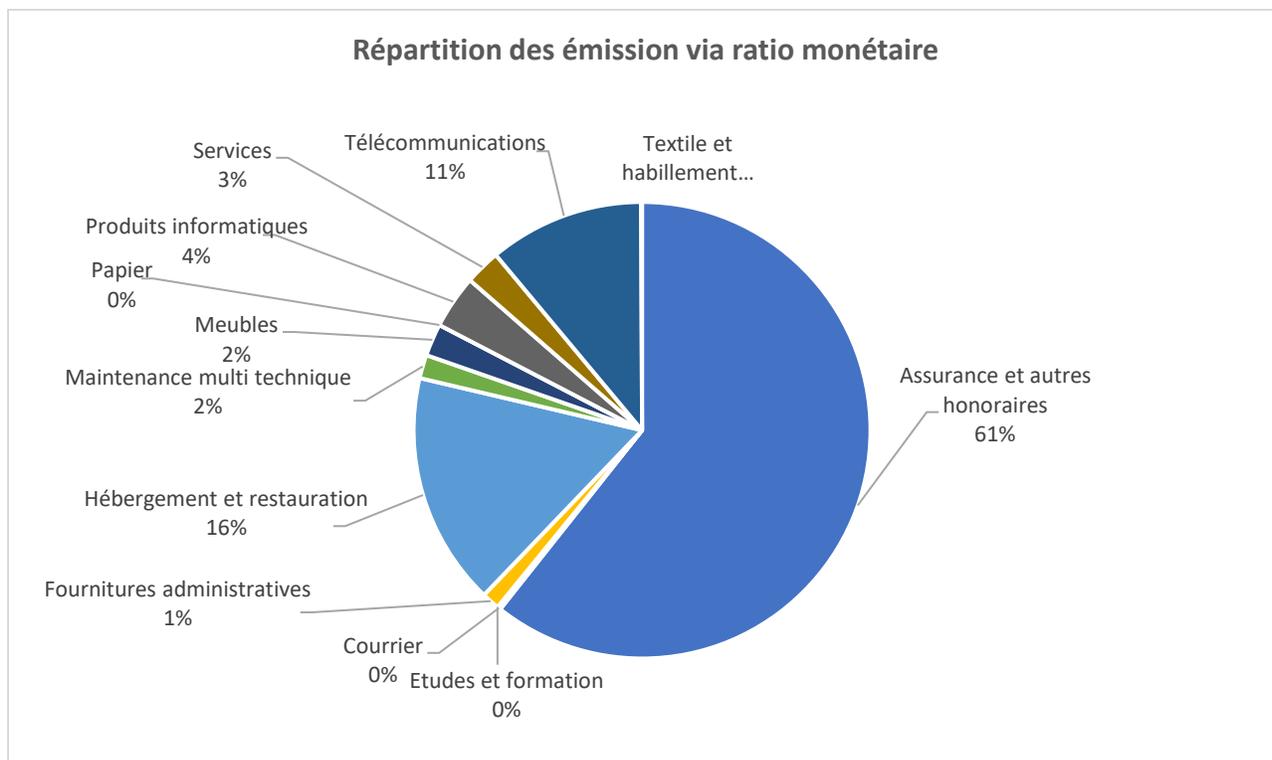
Le poste 4.1 « Achats de biens » correspond à 18 tCO<sub>2</sub>e et le poste 4.5 « Achats de services » correspond à 222 tCO<sub>2</sub>e. Ces deux postes couvrent **48%** des émissions de Pontoon en 2022.

Les **assurances et autres honoraires** représente 61% des émission liées aux achats.

Les graphiques ci-dessous représentent la répartition des achats de services en euros et tCO<sub>2</sub>e.



**Figure 5 : Répartition des ratios monétaires en keuros et en tCO2e**



**Figure 6 : Répartition des émissions via ratio monétaire**

## 4.4 Déplacements professionnels

---

Les déplacements professionnels représentent **35 tCO2e** soit 3% des émissions globales.

Ils correspondent à tous les déplacements effectués dans le cadre du travail par les collaborateurs disposant d'un véhicule de fonction ainsi que les autres déplacements professionnels plus ponctuels réalisés avec une voiture personnelle, location de voiture, en avion et en train.

### 4.4.1 Véhicule de fonction des collaborateurs

En 2022, Pontoon met à disposition de ces collaborateurs **7 véhicules**.

La prise en compte des données de consommation de carburants est renseignée de deux manières :

- Extraction des consommations de carburant via les cartes TOTAL
- Extraction des consommations de carburant par note de frais

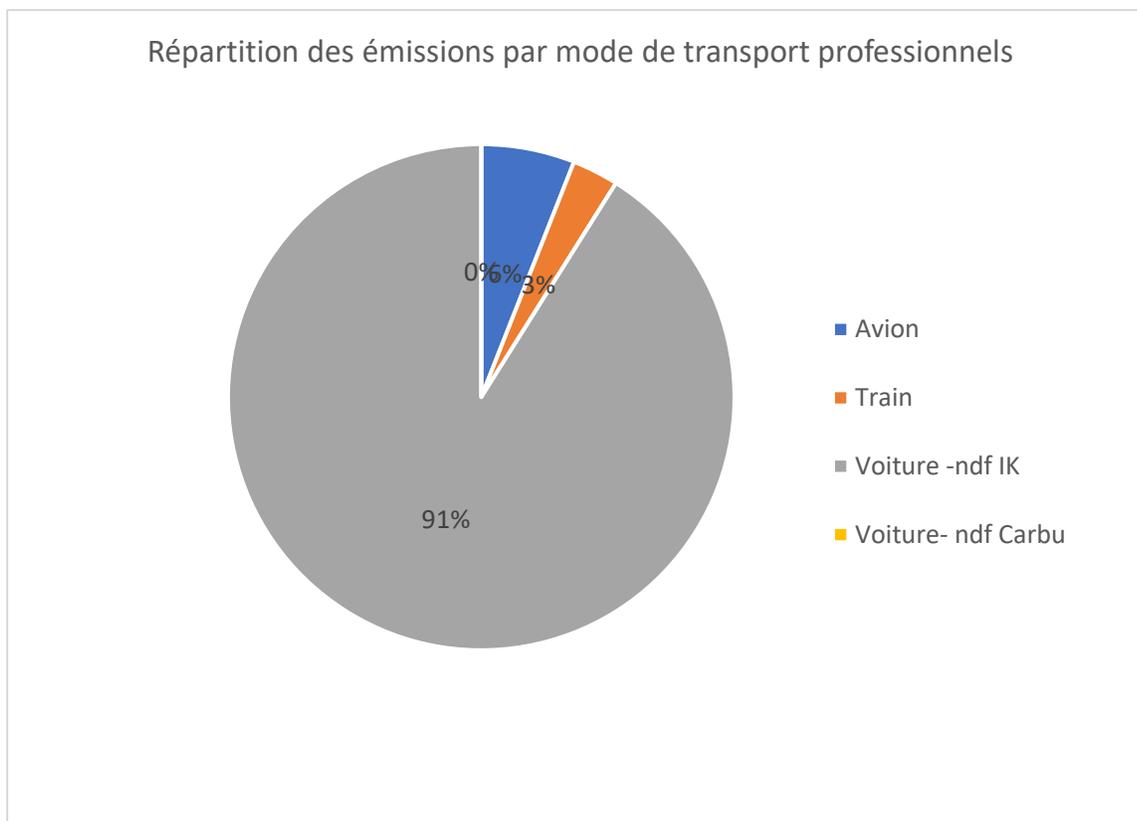
Au total, la consommation était de **6994 litres de diesel**.

A noter que ces données font partie du Scope 1 et de la **catégorie 1.2 – Emissions directes de sources mobiles à moteur thermique**. Cela représente **17 tCO2e**.

### 4.4.2 Déplacements professionnels collaborateurs

Les déplacements dans le cadre professionnel hors véhicule de fonction sont multiples :

- Pour les déplacements réalisés en avion et en train, l'entreprise passe par la plateforme de réservation Egencia. Cette dernière fournit directement les distances parcourues en kilomètres.
- Les collaborateurs qui utilisent un véhicule personnel ou louent un véhicule déclarent ces informations du déplacement via une note de frais :
  - Indemnités kilométriques en km (ndf IK),
  - Consommation de carburant en Diesel et Essence en L (ndf Carbu)



*Figure 8 : Répartition des émissions des déplacements professionnels par mode de transport*

Au total, ce poste représente **18 tCO<sub>2</sub>e**.

## 4.5 Déplacements domicile travail

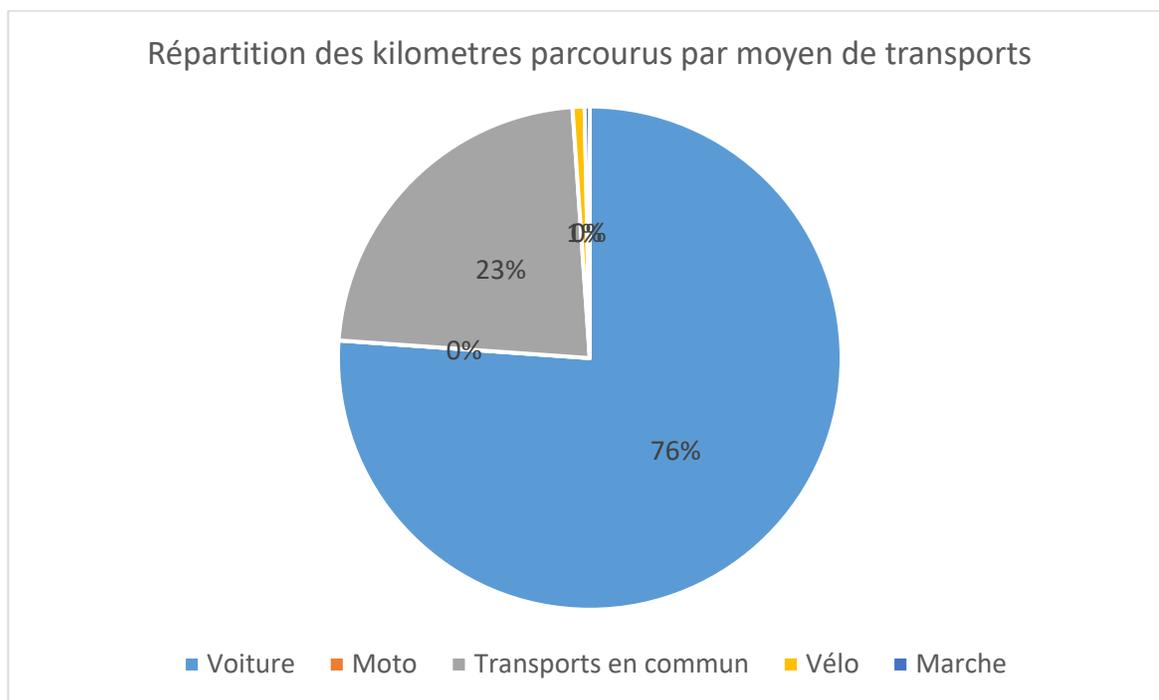
La part la plus émettrice est celle concernant les déplacements domicile-travail.

Les données relatives aux habitudes/modes de déplacement domicile-travail des collaborateurs ont été recueillies au travers d'une enquête diffusée à tous les salariés. Il leur a notamment été demandé de renseigner le nombre de jours travaillés, la distance séparant leur domicile de leur lieu de travail, ainsi que la répartition de cette distance par mode de transport.

Au total **54** réponses ont pu être traitées ce qui représente **34% des salariés**.

Les résultats présentés ci-dessous ont été extrapolés à l'ensemble des collaborateurs.

Le graphique ci-dessous représente la répartition des kilomètres parcourus pour chaque type de véhicule lors des trajets domicile-travail :



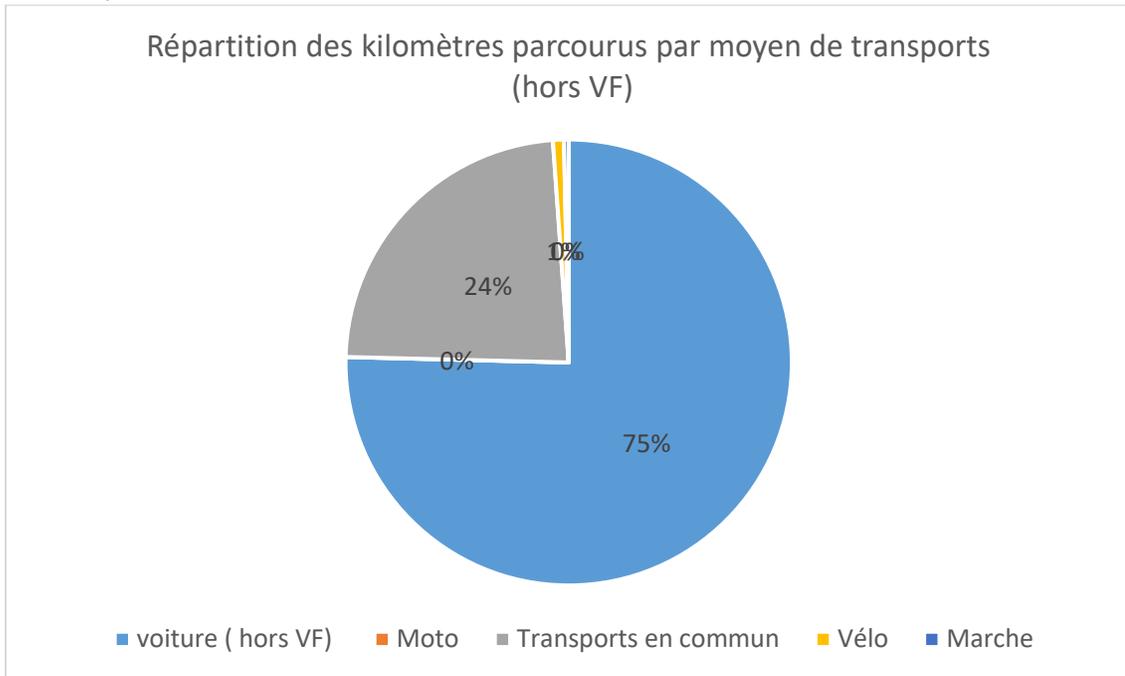
**Figure 9 : Répartition des kilomètres parcourus par moyen de transports**

L'usage de la voiture est donc prépondérant avec 76% des kilomètres parcourus.

A noter que cette répartition prend en compte l'utilisation de la voiture de fonction. Cependant, la catégorie des kilomètres réalisés via voiture de fonction n'a pas été prise en compte dans le calcul des émissions de ce poste car elle fait partie du poste 1.2.

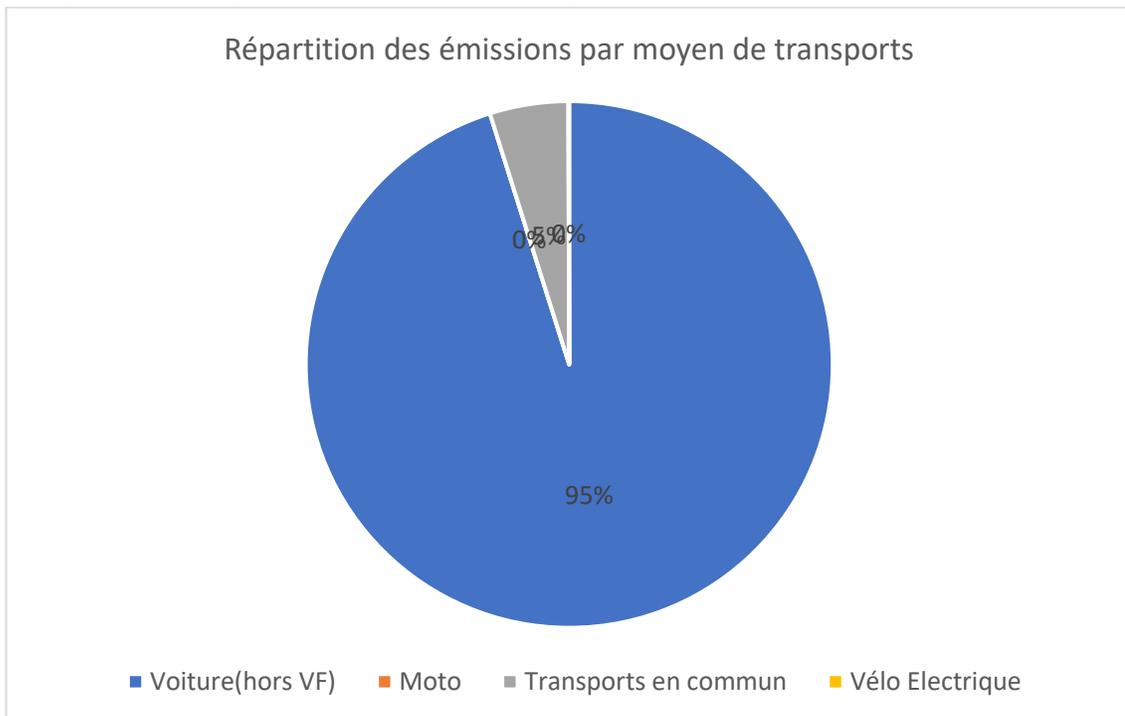
Les données des voitures de fonction ont donc été volontairement exclues des résultats qui suivent.

Ainsi, hors véhicules de fonction (VF), l'ensemble des salariés ont réalisés 756 426 km pour se rendre sur leur lieu de travail répartis comme tels :



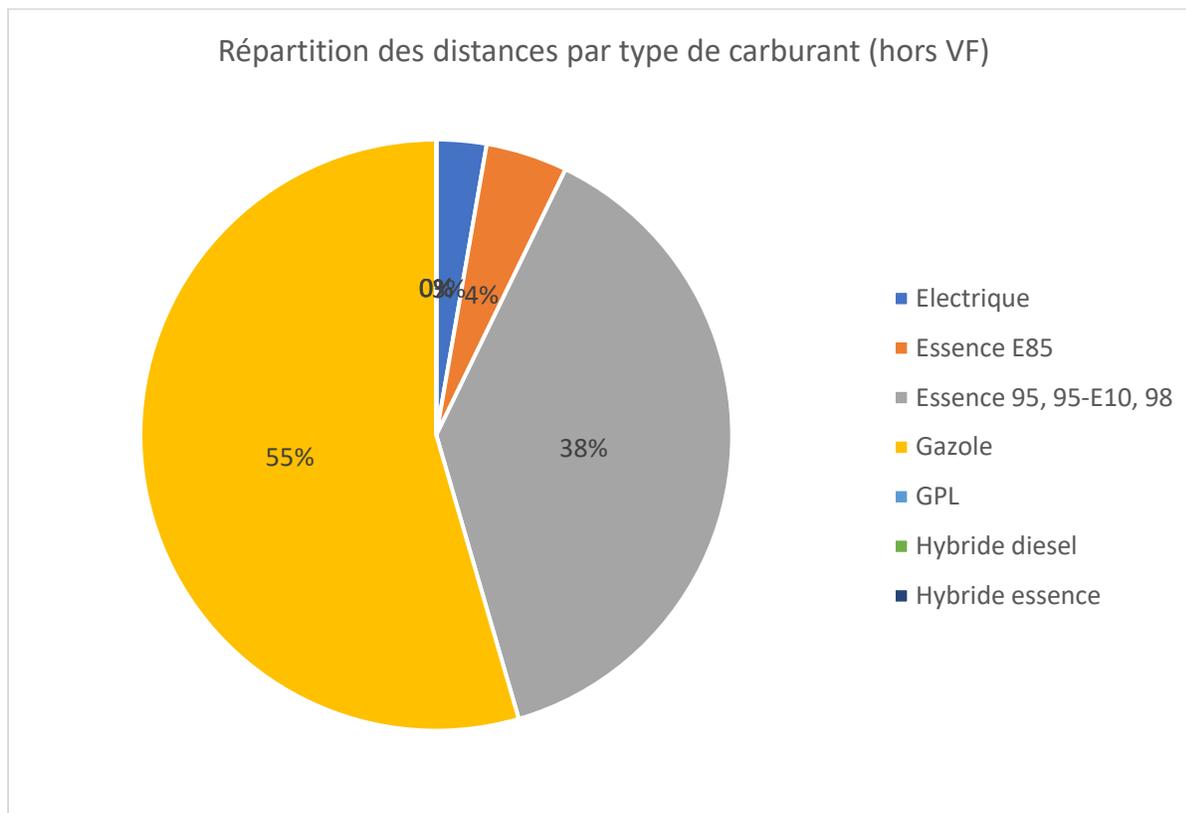
**Figure 10 : Répartition des kilomètres parcourus (hors véhicule de fonction) par moyen de transports**

Afin de pouvoir mieux se rendre compte de l'impact de chaque véhicule sur les émissions en CO<sub>2</sub> eq, le graphique ci-dessous représente la répartition des émissions par type de locomotion.



**Figure 11 : Répartition des émissions par type de locomotion**

Sans surprise, la voiture représente **95%** des impacts du poste déplacements Domicile Travail. A noter la pratique du covoiturage représente 1% des distances.



*Figure 12 : Répartition des distances par type de carburant (hors véhicule de fonction)*

La voiture est le moyen de locomotion le plus émetteur avec une part plus importante pour les motorisations diesel représentant 55 puis les moteurs essence pour 38%.

Les voitures électriques sont utilisées pour 3% des distances effectuées.

Le poste est responsable de **126 tCO2e** en 2022 soit **25% des émissions globales de l'entreprise**.

## 4.6 Immobilisations

Le poste immobilisations permet l'amortissement des émissions liées à la construction/fabrication des biens qui ont une durée de vie importante. Sont pris en compte ici :

- La fabrication des bâtiments utilisés pour les activités de Pontoon
- La fabrication des véhicules de fonction
- La fabrication des équipements informatiques

On distingue donc bien ici la fabrication de la phase d'usage de ces biens intégrée dans d'autres catégories. Par exemple, la consommation d'électricité pour les bâtiment et les équipements informatiques est intégrée dans la poste 2.1.

Au total, ce poste représente **75 tCO2e** soit 15% du bilan global.

### 4.6.1 Bâtiments

La surface immobilière prise en compte est de 2447 m<sup>2</sup>. Elle a été obtenue au prorata du nombre d'ETP d'après une superficie globale estimée par les moyens généraux.

L'amortissement pris en compte est de 30 ans.

Ainsi les émissions amorties liées à la construction du bâtiment sont 53 tCO2e soit 11% du global.

### 4.6.2 Véhicules

En 2022, l'entreprise opérait 7 véhicules de fonction. Avec un poids moyen estimé à 1,5 tonnes et amortis sur 10 ans.

Ainsi les émissions amorties liées à fabrication des véhicules possédés s'élèvent à 6 tCO2e soit 1 % du global.

### 4.6.3 Parc informatique

La liste des équipements informatiques utilisés en 2022 a été dressée. Cela répertorie les postes fixes, les serveurs, les ordinateurs portables, les différents écrans, imprimantes et bases support et incluant également la durée d'amortissement de 3 ans.

Equipements	Quantités
Ecran 23,8 pouces	87
Ordinateur portable	151
Smartphone	77

*Tableau 1 : Nombre d'équipements informatiques comptabilisés en 2022*

Ainsi les émissions amorties liées à fabrication des équipements électroniques possédés s'élèvent à **17 tCO2e** soit 3 % du global.

## 5 // TABLEAU REGLEMENTAIRE

Postes	Emission en tCO2e
1.2 Emissions directes des sources mobiles de combustion	17
1.4 Emissions directes fugitives	14
2.1 Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	6
3.3 Déplacements domicile travail	126
3.5 Déplacements professionnels	18
4.1 Achats de biens	18
4.2 Immobilisations de biens	75
4.5 Achats de services	222
6.1 Autres émissions indirectes	7
<b>Total général</b>	<b>502</b>

*Tableau 2 : Répartition des émissions par catégorie réglementaire*

## 6 // ANNEXES

### ANNEXE 1 : Répartition des postes

	Émissions en tCO <sub>2</sub> e	%
<b>Catégorie 1</b>	31	6%
<b>Catégorie 2</b>	6	1%
<b>Catégorie 3, 4 et 6</b>	466	93%

*Tableau 3 : Répartition des émissions par scope*

### ANNEXE 2 : Liste des données brutes et facteurs d'émissions associés

Catégorie BGES	Sous-catégorie 1	Sous-catégorie 2	Donnée	Unité donnée	Facteur d'émissions
1.2	Flotte véhicule- carte carbu	Diesel	6 638	l	2.49
1.2	Flotte véhicule_ Ndf Carbu	Diesel	356	l	0.61
1.4	Climatisation	R407c	2 447	m <sup>2</sup>	5.77
2.1	Energie Bâtiment	Electricité	163 699	kWh	0.03
3.3	Bus		30 702	km	0.11
3.3	covoiturage	Essence 95, 95-E10, 98	8 827	km	0.22
3.3	Métro		31 726	km	0.00
3.3	pied		2 559	km	0.00
3.3	RER		40 169	km	0.01
3.3	TER		74 965	km	0.03
3.3	vélo électrique		6 013	km	0.01
3.3	voiture de fonction	Gazole	23 027	km	0.00
3.3	voiture personnelle	Electrique	15 351	km	0.10
3.3	voiture personnelle	Essence E85	25 073	km	0.15
3.3	voiture personnelle	Essence 95, 95-E10, 98	215 043	km	0.22
3.3	voiture personnelle	Gazole	305 999	km	0.21
3.5	Avion	Distance	5 719	km	0.19
3.5	Train	Distance	89 532	km	0.01
3.5	Voiture -ndf IK	Distance	76 861	km	0.21
4.1	Ratio monétaire	Textile et habillement	0.2567	K€	600.00
4.1	Ratio monétaire	Fournitures administratives	8	K€	367.00
4.1	Ratio monétaire	Meubles et autres biens manufacturés	9	K€	600.00
4.1	Ratio monétaire	Produits informatiques	23	K€	400.00

Catégorie BGES	Sous-catégorie 1	Sous-catégorie 2	Donnée	Unité donnée	Facteur d'émissions
4.2	Immo bâtiment	Bâtiment	2447	unité	21.67
4.2	Immo véhicule	Voiture de fonction	7	unité	825.00
4.2	IT	Smartphone	77	unité	10.93
4.2	IT	Ecran 23,8 pouces	87	unité	82.67
4.2	IT	Ordinateur portable	151	unité	56.33
4.5	Ratio monétaire	Courrier	5	K€	130.00
4.5	Ratio monétaire	Maintenance multi technique	23	K€	170.00
4.5	Ratio monétaire	Services	36	K€	170.00
4.5	Ratio monétaire	Hébergement et restauration	123	K€	320.00
4.5	Ratio monétaire	Télécommunications	155	K€	170.00
4.5	Ratio monétaire	Assurance, banque et autres honoraires	1 319	K€	110.00

Document réalisé par

**AKKODiS**

